

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>77889</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > langue arabe. développement.
Question publiée au JO le : <b>14/04/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de la langue arabe dans le secondaire. L'arabe est aujourd'hui la langue officielle de plus de 300 millions d'habitants dans le monde et est la deuxième langue la plus parlée en France avec plus de quatre millions de locuteurs. Elle n'est pourtant proposée que dans trop peu d'établissements secondaires, et le CAPES d'arabe est actuellement fermé alors que la demande d'enseignants est très forte. De nombreux parents se tournent en effet vers le secteur associatif pour que leurs enfants apprennent l'arabe, qui n'offre malheureusement pas toutes les garanties nécessaires quant au contenu des enseignements. Il voudrait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement pour permettre le développement de l'apprentissage de l'arabe dans l'enseignement secondaire.